



Résidence Les Rochers Blancs 1,
2 Route du Viellaret, La Joue du Loup,
05250 – Le Dévoluy

Tel : +33(0)4. 84. 830. 801
Courriel : contact@ciqjdl.com
Web : www.ciqjdl.com

Monsieur le Président, Serge EYSSERIC
Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy

*7 Rue de la Tuilerie
05400 Veynes*

Le Dévoluy, le jeudi 30 juillet 2026,

Objet : Réponse à votre refus de communication de documents administratifs

Monsieur le Président,

Notre Comité **a sollicité le 20 juillet 2026** votre intercommunalité afin de consulter des documents administratifs relatifs à la collecte des ordures ménagères sur ce secteur, dans un contexte de nuisances sanitaires et olfactives répétées depuis 2024.

Le 22 juillet 2026, nous avons rappelé cette demande dans un nouveau courrier, signalant l'aggravation de la situation sanitaire le jour-même.

Par courrier en date du 29 juillet 2026, vous y avez répondu par un refus explicite de communication de l'ensemble des catégories de documents demandé.

A. Sur les relevés de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup (pour tous les points d'apport volontaire) depuis le 1^{er} juillet 2025

Vous répondez que vos colonnes semi-enterrées sont dépourvues de sondes de remplissage, que vos camions sont dépourvus de système de pesée embarqué, et que la pesée de fin de tournée comprend les déchets collectés sur les Communes du Dévoluy, de Montmaur, et de Veynes (pour certains Points d'apport volontaire).

Votre réponse est hors sujet.

Nous attendions des documents plus précis de votre intercommunalité tels que des fiches de tournées ou des ordres de mission, en vain.

Nous sommes convaincus que votre intercommunalité tient au moins un document administratif qui organise la collecte des ordures ménagères dans Le Dévoluy, ne serait-ce qu'un tableau ou un registre qui recense les dates de chaque tournée effectuée.

Toutefois, vous annoncez produire des pesées à l'issue de vos tournées, et nous vous remercions pour l'information.

À l'occasion, nous souhaiterions recevoir une copie de ces données depuis le 1^{er} juillet 2025.

B. Sur les plannings prévisionnels de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup concernant l'été 2026, l'automne 2026, et l'hiver 2026/2027

Vous apportez des éléments de réponse directement dans votre courrier (notamment les rythmes envisagés selon les périodes), sans joindre de document administratif permettant de justifier vos affirmations.

Nous attendions des documents dédiés tels que des plannings, notes de services, ou tout autre support planifiant le rythme de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup, en vain.

Par ailleurs, vous mentionnez des tournées les lundis et vendredis du 15 juillet au 31 août : permettez-nous d'en douter.

La semaine du 20 au 26 juillet 2026, le camion-grue n'a pas été vu les jours mentionnés, mais s'est fait remarquer un mercredi¹ par l'odeur qu'a dégagée (dans un rayon de cent mètres)² la collecte des points d'apport volontaire devant la crèche (7 Rond-Point du Prayau).

La semaine du 27 juillet au 2 août, des points d'apport volontaire ont été vidés aussi le mercredi, et le camion-grue s'est de nouveau fait remarquer devant la crèche le jeudi³.

En l'état, vous semblez répondre de manière erronée sans document administratif à l'appui, pourtant sollicité.

De plus, il est constaté que plusieurs conteneurs semi-enterrés saturent rapidement en cette période : plusieurs points d'apport volontaire sont à la limite de leur remplissage⁴, quand d'autres débordent déjà⁵.

La fréquence de collecte annoncée de deux jours par semaine (vraisemblablement peu propice pour une haute saison estivale) est-elle respectée ?

Enfin, il nous est signalé une divagation de rats dans La Joue du Loup⁶ : nous espérons de tout cœur qu'il n'y a aucun lien de causalité entre leur présence et les dysfonctionnements de la collecte des ordures ménagères dans la station, qui n'ont cessé de s'amplifier depuis 2024. Quand est-ce que cela va cesser ?

C. Sur les bons d'intervention ou comptes-rendus d'entretien, de lavage et nettoyage des points d'apport volontaire de La Joue du Loup depuis le 1^{er} juillet 2025

Vous répondez qu'il n'existe aucun document administratif à ce sujet, ces interventions étant réalisées en régie.

Si, justement, ces interventions sont réalisées en régie, nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement au moins un document administratif permettant de les organiser, tels que des factures, contrats, marchés publics, courriels, ou bien plus encore.

¹ Cf. annexe 1

² Cf. courrier du CIQ JDL en date du 22 juillet 2026

³ Cf. annexe 2

⁴ Cf. annexes 3 et 4

⁵ Cf. annexes 5, 6 et 7

⁶ Cf. annexe 8

Dans l'avis n°20257447 du 20 octobre 2025 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, il était rappelé que seuls les documents administratifs non-communicables sont ceux dont leur « communication porterait atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale, ou encore au déroulement des procédures juridictionnelles, à la recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou, enfin, à des droits de propriété intellectuelle ».

Autrement dit, autant de cas qui, raisonnablement, ne protègent pas un simple entretien en régie de points d'apport volontaire d'une Communauté de Communes.

L'inexistence de tels documents signifierait que votre intercommunalité ne se donne aucun moyen pour assurer le strict minimum d'entretien de vos équipements (à en voir l'état du camion-grue qui présente une fuite de lixiviat à chaque collecte, quand ce n'est pas une fuite d'huile).

D. Sur les rapports ou fiches d'intervention concernant la condamnation de points d'apport volontaire

Ces condamnations concernent un groupe face à l'aire de jeux (2 Route du Viellaret), fermé en été 2025 ; et des colonnes semi-enterrées pour le verre, verrouillés depuis le printemps 2026.

Vous répondez ne disposer d'aucun document administratif organisant ces opérations.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement une trace écrite ayant décidé leur condamnation, tel qu'un courriel, un courrier, une note de service, un ordre de mission, ou bien plus encore. Il est difficile de croire qu'elle résulte d'une simple décision orale.

E. Sur les décisions, notes ou documents ayant conduit au déplacement, au printemps 2026, des colonnes aériennes de l'arrière de la Place des Boutiques vers le parking face à la Crête des Bergers

Comme les condamnations de points d'apport volontaire, vous répondez ne disposer d'aucun document administratif organisant cette opération.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement une trace écrite ayant décidé leur déplacement, tel qu'un courriel, un courrier, une note de service, un ordre de mission, ou bien plus encore. Il est difficile de croire qu'elle résulte d'une simple décision orale.

F. Sur les études, diagnostics, sondages ou rapports techniques relatifs aux infiltrations de nappe phréatique sous les points d'apport volontaire semi-enterrés impactés

Vous répondez ne disposer d'aucun document administratif relatif à ces implantations.

Pourtant, depuis 2024, vous n'avez cessé de nous répondre que ces derniers sont infiltrés par les nappes phréatiques.

Sans cela, comment pouvez-vous soutenir l'hypothèse ainsi ?

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement au moins un document sur tout type de support (rapport, note, courriel, ou bien plus encore), faisant état d'une infiltration de ces colonnes semi-enterrées par les nappes phréatiques.

G. Sur la liste actualisée des points d'apport volontaire de La Joue du Loup (incluant ceux en service, et ceux projetés).

Vous n'en faites pas état dans votre réponse.

Vous précisez toutefois que la réhabilitation, mise aux normes et suppression de certains points d'apport volontaire ont été définis en concertation avec la Commune du Dévoluy, avant d'annoncer que ces aménagements seront réalisés avant l'ouverture de la station.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement un état des lieux des points d'apport volontaire de la station, puisqu'il a été communiqué par courrier en date du 12 novembre 2025.

Par ailleurs, si justement des modifications sont à prévoir sur ces derniers et que celles-ci sont définies, le document est alors, en principe, communicable.

Par ailleurs, puisque vous affirmez que ces détails sont désormais définis avec la Commune du Dévoluy, nous souhaiterions obtenir les détails de ces installations : caractéristiques des nouveaux conteneurs semi-enterrés, matériaux utilisés, constructions prévues, modalités d'évacuation du lixiviat, modalités d'entretien des installations, etc.

Vous ne pourrez pas répondre que ces documents n'existent pas. Vu l'avancée du projet, il en existe nécessairement : les nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été achetés par votre intercommunalité (puisque'ils sont en ce moment entreposés au Boutariaq), et il en est certainement de même pour les matériaux utilisés.

Quant aux modalités d'évacuation du lixiviat et aux modalités d'entretien des installations, nous espérons qu'il existe au moins une trace écrite sur ces dernières, puisque vous précisez que les aménagements concernés seront prochainement ouverts au public.

En résumé

Le 29 juillet 2026, vous **répondez** à notre demande du 20 juillet 2026 **qu'il n'y a rien à communiquer.**

Sur les sept catégories de documents demandées, **six (A, C, D, E, F, G) font l'objet d'un déni d'existence**, et **une**, la septième (B), **ne présente qu'un simple résumé textuel**, sans aucun document justificatif joint pour appuyer les affirmations.

Nous sommes convaincus que, pour la bonne gestion d'un service public, **il existe nécessairement au moins un document par catégorie.**

Il est à craindre que votre intercommunalité fait de la rétention de documents administratifs demandés, **en cherchant à en empêcher leur consultation par le public.**

Complément d'information

C'est la seconde fois que notre association doit saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour un refus de communication de documents administratifs, dans le même domaine.

Le 13 août 2025, une précédente demande de communication de documents administratifs adressée à votre intercommunalité étant restée sans réponse, nous avons déjà saisi la CADA, qui avait rendu un avis favorable sous réserves n° 20257447 le 20 octobre 2025.

Malgré cet avis, vous n'avez exécuté sa communication qu'après notre ultime relance en date du 4 novembre 2025, vous invitant expressément à vous conformer à l'avis de la Commission.

Les précédents documents initialement demandés le 13 août 2025 ont finalement été obtenus (en partie) le 12 novembre 2025.

Notre comité est prêt à utiliser tous les moyens disponibles pour faire appliquer le droit d'accès aux documents administratifs par votre intercommunalité, et mettre un terme définitif aux nuisances subies par les vacanciers pour la énième année consécutive.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Secrétaire

Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue du Loup – CIQ JDL

Annexe n°1

Vidéo prise le 22 juillet 2026 à 10h42

Observations :

Camion-grue de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy aperçu un mercredi, lors de sa collecte des points d'apport volontaire devant la crèche (7 Rond-Point du Prayau), qui a généré une odeur pestilentielle dans un rayon de plus de cent mètres.



Annexe n°2

Photographie prise le 30 juillet 2026 à 10h59

Observations :

Camion-grue de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy aperçu un jeudi, lors de sa collecte des points d'apport volontaire devant la crèche (7 Rond-Point du Prayau).



Annexe n°3

Photographie prise le 28 juillet 2026 à 11h24

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères face à l'accrobranche (angle Route du Viellaret et Impasse des Fontettes) qui est saturé.



Annexe n°4

Photographie prise le 25 juillet 2026 à 19h18

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les emballages (Flocons du Soleil) qui est presque saturé.



Annexe n°5

Photographie prise le 28 juillet 2026 à 15h05

Observations :

Conteneur semi-enterré de droite pour les ordures ménagères (Impasse de Beaume Baisse) qui déborde.



Annexe n°6

Photographie prise le 25 juillet 2026 à 19h17

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères (Flocons du Soleil) qui déborde.



Annexe n°7

Photographie prise le 29 juillet 2026 à 18h23

Observations :

Colonne aérienne pour les emballages (face au 21 Boucle des Genévriers) qui déborde.



Annexe n°8

Courriel reçu le 26 juillet 2026 à 12h25

Observations :

Signalement sur la présence de rats

Thursday, July 30, 2026 at 2:43:00 PM Central European Summer Time

Objet: [EXTERNAL] Re: Collecte des ordures ménagères : la situation s'aggrave à La Joue du Loup

Date: dimanche 26 juillet 2026 à 12:25:55 heure d'été d'Europe centrale

De: [REDACTED]

À: L'Équipe du Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue du Loup - CIQ JDL <contact@ciqjdl.com>

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour et merci pour vos démarches

Juste un fait vous donnant raison de continuer votre démarche, pour la première fois nous constatons des rats sur notre terrasse (fontettes rdn)

Lien ou pas ?

Cdlt

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Le 23 juil. 2026 à 22:13, Comité d'Intérêt de Quartier de la Joue du Loup - CIQ JDL <contact@ciqjdl.com> a écrit :



COMITÉ D'INTÉRÊT
DE QUARTIER
DE LA JOUE DU LOUP



ALERTE CITOYENNE

Collecte des ordures ménagères : la situation s'aggrave à La Joue du Loup

Nos démarches auprès des décideurs, et une enquête ouverte à tous pour faire entendre votre voix.



Information importante : merci d'en prendre connaissance